

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mai 2023, à 19H30, à Cugy

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusée : Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale.

1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Les scrutateurs suivants sont désignés : MM. Philippe Aegerter et Pierre Perroud.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 10 mai 2023 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

2. Appel des communes

Les représentants des communes de Delley-Portalban, Fétigny, St-Aubin et Montagny ont remis leur procuration écrite de la part de leur Conseil communal afin de leur permettre de voter en vertu de l'article 9 des statuts de l'association (remplacement du délégué en cas d'empêchement) ; les documents sont joints au présent PV.

Le nombre de voix s'élève à 70 sur un total de 70. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

3. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2022

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal du 16 novembre 2022 qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2022

Les comptes et le rapport de gestion 2022 ont été préalablement adressés aux communes avec la convocation. Ils sont présentés par Serges Clot (cf. documents annexés).

4.1 RSSBF

Tous les chiffres figurent également en détail dans le rapport de la fiduciaire qui a été envoyé avec la convocation.

Serge Clot informe que le résultat du RSSBF est réparti dans les différentes entités en fonction des clés de répartition. Il s'agit de la première présentation sous forme MCH2, il n'y aura donc pas de comparaison avec l'année précédente. Une enquête obligatoire sur l'égalité salariale a été faite au RSSBF ; ceci a coûté CHF 5'000.- qui n'avaient pas été mis au budget.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.2 Entités santé : EMS/SASDB

EMS/Foyer de jour : Dotafipa est le système qui permet de calculer les besoins en dotation en fonction de la lourdeur des cas, ceci est payé par l'Etat en fonction du décompte qu'on leur

transmet en fin d'année. Il y a eu 4'769 journées de plus qu'en 2021 en EMS et 101% de taux d'occupation au Foyer de jour. Le déficit de CHF 231'523.73 dont CHF 42'423.- à charge de la provision de revalorisation et CHF 189'100.73 à charge des communes

SASDB : Une diminution d'activité de 2.9% est à relever dès le 1^{er} avril. Ceci a joué un rôle sur la masse salariale. Avec MCH2 il a fallu tenir compte de l'ensemble des heures supplémentaires dans le calcul de la provision. Un montant de CHF 547'535.11 est à refacturer aux communes. Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.3 Entités sociales : SSB/SOC

SSDB : Les heures supplémentaires ont également dû être provisionnées. Un montant de CHF 254'934.70 est à redonner aux communes.

SOC : Tous les postes sont en-dessous du budget. Un montant de CHF 52'930.00 est à redonner aux communes.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.4 Indemnités forfaitaires

Les indemnités forfaitaires versées aux bénéficiaires sont supérieures au budget de CHF 70'699.02 qu'on refacture aux communes pour boucler les comptes 2022.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.5 Ambulance et SMUR

La subvention annuelle est dorénavant fixe de CHF 500'110.00 et n'est plus corrigée par le canton de Vaud. Ceci correspond à une répartition des coûts de 60% Vaud et 40 % Fribourg.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

4.6 Bilan RSSBF

Les terrains de Domdidier et d'Estavayer-le-Lac ont dû être revalorisés. Une réserve de réévaluation MCH2 de ~ 7 millions a été créée.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Il lit les passages pertinents du rapport de l'organe de révision la fiduciaire BfB à Yverdon. Une commune a fait une remarque tout à fait justifiée par courrier postal en relation avec le rapport de la Commission financière qu'elle estime un peu léger. Mme Fatima Granget, membre de la Commission financière, rappelle que cette commission a été créée en début d'année et demande aux délégués de bien vouloir être indulgents pour ce premier rapport qu'elle lit aux délégués.

Les comptes dans leur ensemble tels que présentés et le rapport de gestion 2022 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité des voix.

5. Approbation des projets de construction et des budgets prévisionnels des nouveaux EMS d'Estavayer-le-Lac et Domdidier

M. le Président rappelle les deux séances d'information qui ont eu lieu le 27 avril 2023 pour les Syndics et le 9 mai 2023 avec l'ensemble des représentants des communes.

Il présente également de manière synthétique le dossier très complet remis précédemment aux communes comprenant l'ensemble des documents nécessaires à la bonne compréhension des ces deux projets importants pour le district, avec notamment : lettre d'accompagnement avec table des matières, Etapage, Brochure Bâtir l'avenir, Lignes directrices 2019, Programme des locaux 2021, Rapport final du Collège d'Experts 2023, Présentation des 2 projets lauréats, Budgets des bureaux lauréats avec analyse et contrôle IEC, Coûts de constructions et budgets prévisionnels.

Catherine Plüss, Présidente de la Commission de bâtisse, fait également un bref rappel/historique des faits, et présente ensuite de manière synthétique les projets lauréats ainsi que le budget prévisionnel global à hauteur de CHF 74 mios. La commune d'Estavayer de son côté a voté et validé le rachat de l'EMS Les Mouettes pour un montant de CHF 6.5 mios.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

6. Approbation de l'art. 11 du Règlement IF

Sandra Lambelet Moulin rappelle la raison de la modification du règlement qui figure dans le message annexé à la convocation.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

7. Etat des dossiers en cours

Nicolas Kilchoer informe que le transfert des biens hospitaliers avec l'HIB est définitivement clos, il a été validé par le Conseil d'Etat.

Nicolas Kilchoer tient sincèrement, à titre personnel et au nom du comité, à remercier Sandra Lambelet Moulin pour son investissement dans la création du RSSBF et en tant que directrice. Sandra Lambelet Moulin prend la parole pour remercier de l'attention et est fière de laisser un réseau sain et souhaite bon vent à tous. Nicolas Kilchoer explique que la commission de sélection s'est réunie plusieurs fois pour analyser les 38 dossiers de candidatures reçus. Il annonce l'arrivée au 1^{er} août prochain de la nouvelle directrice, Mme Valérie Nicolet, son profil et ses expériences ainsi que sa photo et quelques informations plus personnelles sont projetés à l'écran

8. Divers

Pas de divers.

Le Président remercie la commune de Cugy pour la mise à disposition de la salle et clos l'assemblée à 20h31. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, Syndic de la commune accueillante, qui nous souhaite la bienvenue et présente brièvement la commune de Cugy qui se développe et fera face à de grands projets ces prochaines années. Il remercie le RSSBF pour tout le travail effectué pour le district.



Le Président
Nicolas Kilchoer



La secrétaire
Aline Volery